



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 24 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accidents impliquant des engins agricoles en Aveyron

Depuis le début de l'année, 16 accidents impliquant un engin agricole se sont produits sur le territoire de l'Aveyron. Ce phénomène est particulièrement marqué pour le mois de juillet avec d'ores et déjà 6 accidents recensés, dont le dernier en date du lundi 22 juillet 2019. Les conséquences sont souvent dramatiques et les chiffres parlent d'eux-mêmes : 1 personne décédée, 9 personnes en urgence absolu et 5 personnes en urgence relative.

À ce titre, les services de l'État en Aveyron en appelle à la plus grande prudence. Qu'il s'agisse de déplacements sur la voie publique ou d'activité à la ferme, la conduite d'engins agricoles est réservée aux personnes munis d'une formation adéquate.

Pour garantir la sécurité de toutes et de tous, quelques règles doivent être respectées :

- attacher sa ceinture de sécurité dans les véhicules qui en sont équipés
- limiter l'occupation de la cabine à la seule présence du conducteur
- descendre de l'engin agricole seulement lorsque celui-ci est complètement à l'arrêt

Une vigilance particulière doit être portée sur les renversements de tracteurs. Ce type d'accident représente la première cause d'accident mortel avec une machine chez les agriculteurs. Une vitesse excessive, le transport de charges trop lourdes, la réalisation de travaux en pente sont, par exemple, des facteurs de risques importants. Afin de réduire ces accidents, depuis le 1^{er} janvier 2010, tous les tracteurs en service doivent être équipés d'une *Structure de protection contre le renversement* (SPCR).

Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 Courriel : pref-communication@aveyron.gouv.fr

